



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Conseil de Développement du Cotentin

EDITO



Le président,
Jean-Yves Desquesnes

« A l'automne 2017, vous avez décidé de doter le Cotentin d'un Conseil de Développement. Vous m'avez chargé, en ma qualité de président, de le mettre en place et de le faire fonctionner. Aujourd'hui, c'est chose faite !

Le territoire du Cotentin est maintenant muni d'un bel outil de démocratie participative, composé de femmes et d'hommes venant d'horizons divers, avec de belles compétences, aussi variées soient-elles.

Depuis deux ans, nos groupes de travail ont œuvré, à rendre un avis sur le projet de territoire et le plan de déplacements, dont nous avons été saisis.

Parallèlement à ces saisines, nous avons voulu approfondir notre connaissance de la nouvelle échelle « Cotentin », en organisant des ateliers thématiques où nous avons fait intervenir des experts. Nous avons besoin, en effet, de nous familiariser avec le territoire, de le connaître en profondeur, d'être à l'écoute de ses habitants.

Cette phase d'appropriation terminée, ce conseil doit, selon moi, s'engager dans une démarche prospective : « que doit-on mettre en œuvre pour mieux vivre en Cotentin demain ? ». C'est bien pour cela que nous nous engageons en 2020 dans la continuité de cette année productive, avec la poursuite du travail sur l'auto-saisine, consacrée à l'identité du Cotentin, et sur la saisine dédiée au PCAET. Une nouvelle année, de nouveaux projets ...

Voilà beaucoup de travail en perspective ! »



Le Conseil de développement du Cotentin, instance de démocratie participative créée en 2017 pour accompagner le développement de la communauté d'agglomération du Cotentin, termine sa deuxième année d'existence.

L'année 2019 aura été marquée par :

- La création d'un 4^e collège « citoyens »;
- L'auto-saisine sur l'identité et l'attractivité du Cotentin;
- Les saisines de l'agglomération sur le Plan de Déplacements du Cotentin (PDC) et sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;

2019

Une année productive

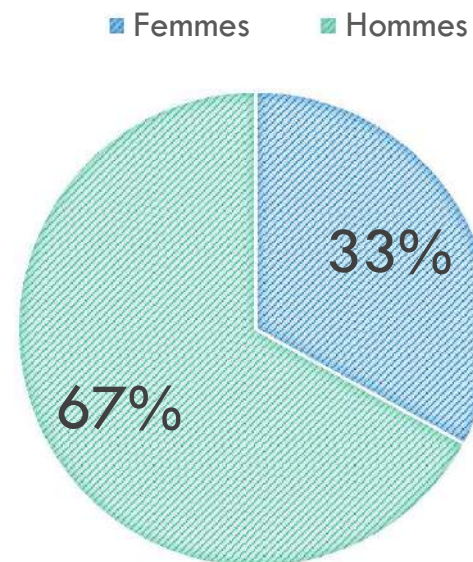
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AUJOURD'HUI

Les membres

Le Conseil de développement est composé de citoyens bénévoles impliqués dans l'intérêt général du territoire.

Organisé autour de 85 structures et 30 personnes issues de la société civile, le conseil de développement du Cotentin comprend, au 1^{er} janvier 2020, 196 membres repartis au sein de 4 collèges.

La parité



COMPOSITION : LES QUATRE COLLÈGES

**Acteurs économiques et
organismes socio-
professionnels**

Collège 1



28% de femmes

**Organismes
publics et
assimilés**

Collège 2



28,5% de femmes

50% de femmes

Collège 4



**Société
Civile**

**CONSEIL DE
DEVELOPPEMENT DU
COTENTIN**

36% de femmes

Collège 3



Vie Associative

LE FONCTIONNEMENT



Un président et un vice président

Jean-Yves Desquesnes
Matthieu Giovannone



Un bureau

Composé de 16 membres



Une assemblée plénière

Composée de 196 membres



Des groupes de travail

5 groupes thématiques en 2019

COMPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT AU

31/12/2019 :

Jean-Yves DESQUENES
Matthieu GIOVANNONE
David HOUIVET
Guy CAPIEMONT
Jean-François GOLSE
Hubert GAILLARD
Jean-Denis MESLIN
Bertrand MARSSET
Olivier LONGUEVAL
Estelle HAMEL
Jocelyne ROUBERTIE
Jean-Paul FOURMONT
Pierre DUCLOS
Albert THISSEN
Pierre-Emmanuel LEONARD
Valentine LE VELLY

LE CODEV EN CHIFFRES

- 3 réunions plénières
- 1 réunion plénière reportée en raison du mouvement social de fin d'année
- 6 réunions du bureau
- 2 saisines officielles
- 1 auto-saisine
- 5 groupes de travail thématiques
- 9 réunions des groupes de travail

Une assemblée plénière réunit tous les membres du CODEV pour le vote des avis et les prises de décisions importantes. Les travaux pour répondre aux saisines de l'exécutif ou pour les auto-saisines du CODEV sont conduits dans le cadre de groupes de travail.

Au cours de l'année 2019, l'assemblée plénière s'est réunie à 3 reprises et le bureau 6 fois.

Des échanges réguliers ont eu lieu entre le conseil de développement et l'agglomération du Cotentin avec la présence du Président et de la vice-présidente en charge des relations avec le conseil de développement à l'occasion de la tenue d'assemblées plénières et de certains bureaux.



LES TRAVAUX DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 6 MARS 2019 :

Lors de cette première séance plénière de l'année, **75 représentants** des différents collèges du conseil ont répondu présents.

Cette réunion a été l'occasion d'installer **le 4e collège au sein de l'assemblée plénière**, qui intègre 33 nouveaux membres de la société civile.

Par la suite, Mme Evelyne DUEZ a présenté l'état d'avancement de la révision du SCoT, puis le cabinet Oviv !, a animé des groupes chargés de travailler sur le Cotentin et son image.

A l'issue de ces premiers échanges, 5 thèmes sont ressortis comme leviers de développement de l'attractivité du Cotentin :

- La culture ;
- Les transports ;
- L'environnement ;
- L'authenticité ;
- La mer.

Suite au bureau du 13 mars, la décision a été prise de proposer 3 thèmes de travail avec toujours pour optique de travailler sur le Cotentin et son attractivité :

- Vivre en Cotentin : valorisation du territoire ;
- Les équipements (culturels, sportifs, commerciaux ...) ;
- La Mer : valorisation de l'image du Cotentin par la thématique de la mer.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 24 AVRIL 2019



Le conseil de développement s'est réuni sur plusieurs sujets ; tout d'abord pour valider le nouveau bureau, qui désormais se compose de 16 membres.

Puis, le conseil de développement s'est penché sur les saisines de la Communauté d'agglomération : le Plan climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Plan de Déplacement du Cotentin (PDC).

M. LEFEVRE, Vice-Président délégué aux transports, et M. MABIRE, Vice-Président délégué à l'environnement, ont présenté les diagnostics pour chaque démarche.

A partir de ces présentations, les membres ont été invités à s'inscrire dans des groupes thématiques pour travailler sur les priorités établies et rendre un avis.

Cette séance plénière a également été l'occasion de valider le financement FEDER pour la démolition de l'ancien hôtel Mercure à Cherbourg. En effet, le conseil de développement sert d'instance de validation locale des projets relevant des ITI (Investissements Territoriaux Intégrés).

Pour approfondir le sujet relatif à l'ancien hôtel Mercure, Mme TALVAT, de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, est venue expliquer les démarches engagées par la ville pour le futur aménagement du quai Lawton Collins.

Le Conseil de développement a exprimé le souhait d'être associé à la réflexion autour de l'aménagement de cette zone.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2019



Cette séance plénière a regroupé moins de membres qu'habituellement, 53 ont répondu présents.

L'ordre du jour principal de cette réunion concernait la proposition de l'avis du Conseil de développement sur le Plan de déplacements du Cotentin.

Pour cela, le rapporteur du groupe thématique, M. DUCLOS a présenté les propositions du groupe, puis M. DESQUESNES a exposé les conclusions proposées.

Le Conseil a voté à l'unanimité un avis favorable, avec quelques réserves et prérequis de réussite du Plan.

Dans la continuité du travail sur l'attractivité du Cotentin initié lors de la précédente réunion plénière et par les groupes thématiques, il a été demandé au directeur de l'Office de Tourisme du Cotentin, M. HENRY, de restituer les résultats d'une enquête sur l'image du Cotentin.

Enfin, la séance s'est terminée sur une présentation du projet de loi « Engagement et Proximité » qui visait, dans ses premières versions, à rendre facultatif les conseils de développement.

De nombreuses réactions s'en sont suivies, et les membres se sont accordés sur le fait de demander à l'agglomération le vote d'une motion de soutien.



LES GROUPES DE TRAVAIL

Les saisines officielles

Le PDC :

Le groupe de 25 personnes a été très productif, lors des 2 groupes de travail thématiques organisés pour préparer l'avis du Conseil de développement.

Un premier travail a tout d'abord été réalisé sur les orientations du plan, puis dans un deuxième temps, sur la cohérence du plan d'actions proposé.

Les membres du groupe de travail ont été très actifs, et ils ont fourni un travail de qualité, qui a permis de transmettre un avis argumenté aux élus de l'agglomération en novembre 2019.

Le PCAET :

Le groupe ne s'est pas réuni en 2019, en raison de facteurs externes au Conseil de développement.

Les élus de l'agglomération ont en effet souhaité retravailler les orientations proposées par le cabinet d'étude qui accompagne le territoire pour l'élaboration de ce plan.

Les travaux ont repris au début de l'année 2020. Les 28 personnes inscrites sont motivées à travailler sur ce sujet.



LES GROUPES DE TRAVAIL

L'auto-saisine

De l'auto-saisine globale sur **l'identité et l'attractivité du Cotentin**, après des ateliers au début du mois de mai, le bureau a conclu qu'il serait plus cohérent et efficace de diviser cette auto-saisine en trois thèmes :

- **La Mer** : Comment valoriser et renforcer l'attractivité et l'image du Cotentin via la thématique de la Mer et de toutes ses facettes : culture, économie, nautisme, port, plan croissance bleue... ?

- **Les Equipements** : Quelle irrigation du Cotentin par les équipements ? Comment jouer par ce biais sur l'attractivité du territoire et le désenclavement ? Quels équipements sont nécessaires au rayonnement externe mais aussi interne ? Comment dépasser le clivage Est-Ouest ? Quelles échelles de territoire privilégier (Bassins de vie ? Pôles de proximité ?...)

- **Vivre en Cotentin** : Comment valoriser le territoire, ses atouts (qualité de vie, produits du terroir, authenticité) ? Réflexions centrées sur l'habitant et le bien être dans le Cotentin afin de renforcer l'attractivité et jouer sur l'image du territoire.

LA MER

Ateliers le 2/04/2019 et le 28/11/2019



Deux ateliers se sont tenus : le premier pour mieux délimiter le sujet à traiter. « La Mer » est un thème vaste, qu'il convenait de préciser.

Les membres se sont donc concentrés sur : Quel modèle de tourisme responsable inventer pour le Cotentin ? (En adéquation avec la marque « Cotentin Unique par Nature » de l'office de tourisme); et quels principes d'aménagements pour l'accès aux plages et aux sites touristiques littoraux.

Le second atelier nous a permis de montrer, grâce à l'intervention du Conservatoire du littoral, qu'il fallait intégrer 3 critères au tourisme responsable :

- **L'aménagement** responsable des sites patrimoniaux ;
- **La sensibilisation et l'éducation** au respect de l'environnement (avec un focus sur les spécificités du Cotentin) ;
- Une **labellisation pour un slowtourism** (ou « tourisme doux », un tourisme plus responsable en évitant le tourisme de masse et en prenant le temps de voir ce que le territoire a à offrir).

LES ÉQUIPEMENTS

Le groupe est nombreux, puisque 22 personnes se sont inscrites.

Pour autant, le groupe ne s'est pas réuni en 2019, l'agglomération souhaitant lancer une étude de caractérisation des besoins en matières d'équipements culturels et sportifs.

Ainsi, nous attendons le lancement de cette étude, en janvier 2020, pour associer le groupes à ces travaux.



VIVRE EN COTENTIN

Ateliers le 01/04/2019, le 24/06/2019 et le 12/12/2019



Ce groupe a choisi d'axer sa réflexion sur l'accessibilité à la culture et aux loisirs dans le Cotentin.

Pour commencer ce travail, les membres ont décidé d'auditionner un certain nombre d'acteurs institutionnels et associatifs du territoire.

Un recensement des équipements culturels du cotentin a également été effectué.

Les réponses que nous tentons d'apporter sont : comment améliorer l'accessibilité à la culture et aux loisirs dans le Cotentin ? Quelles sont les bonnes pratiques à adopter pour que l'échelle Cotentin ait du sens aussi en matière de culture ?

Le travail continuera sur 2020.



LES PERSPECTIVES DE TRAVAIL

2020

- Continuer le travail avec les groupes PCAET, Mer, Equipements et Vivre en Cotentin ;
- Rendre un avis aux élus de l'agglomération sur le PCAET ;
- Faire des propositions concrètes sur la question de l'attractivité.
- Saisine de l'agglomération sur le PLH (Plan Local de l'Habitat) ;
- Création d'un logo pour le Conseil de développement du Cotentin ;
- Renouvellement des membres.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN



8 rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin 

02.50.79.17.74 

guillaumebenoist@lecontentin.fr 

lecontentin.fr 